



Newsletter n°122 – 14/02/17

Dîner d'hiver Attention ! La date change !



Notre dîner d'hiver se déroulera le jeudi 9 mars à 20h00 au Yacht Club de France

La salle du Yacht Club de France n'était plus disponible à la date initialement prévue, le 28 février. Nous avons donc dû déplacer notre dîner qui se tiendra désormais le **jeudi 9 mars prochain**. Toutes nos excuses à ceux qui avaient déjà bloqué la date, et rendez-vous donc au Yacht Club de France (41, Avenue Foch – 75116 Paris) le jeudi 9 mars à partir de 20h00.

Pour ne pas pénaliser la trésorerie du club en ce début d'année et pour cette opération particulière, c'est comme d'habitude votre **règlement préalable qui vaudra réservation**. Merci d'envoyer votre règlement au plus tôt par chèque (**65 € par personne**, apéritif en supplément) à notre Trésorier Gérard Jourdas (23 Avenue Mozart – 75116 Paris).

Assemblée générale extraordinaire

Notre Président Hervé Godest profite de cette occasion pour vous proposer une **modernisation de nos statuts**. Une Assemblée générale extraordinaire est donc organisée au même endroit, juste avant notre dîner, à 19h00. Nous pourrions ainsi adopter ces modifications avant de passer à un apéritif bien mérité.

Les documents statutaires vous parviendront très vite par mail ou courrier. Dans le cas où vous ne pourriez pas assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire, **merci de penser à renvoyer votre pouvoir**, complété comme vous le souhaitez, à Guillaume Viel, notre Secrétaire Général, par mail (gviel@cheyssonmarchadier.com) ou par courrier (3 Avenue de la Reine Amélie – 78150 Le Chesnay).

• Blousons CVP – Dernière possibilité de commande



Pour ceux qui auraient raté la première commande et qui souhaiteraient se procurer un blouson siglé CVP, voici une dernière possibilité de pouvoir commander avant le **24 février**, délai de rigueur.

- 1) **Consultez le catalogue Musto** ou, mieux, rendez-vous chez un revendeur pour essayer le modèle choisi par le CVP (blouson Musto modèle SNUG, couleur Navy) et ne pas vous tromper dans la taille.
- 2) **Sélectionnez votre taille** dans le modèle retenu. Attention : une fois la taille indiquée pour la commande, aucun changement ne sera possible compte tenu de la broderie CVP.
- 3) **Confirmez-nous votre souhait de commander** en indiquant nombre et taille des blousons. Selon le nombre de blousons commandés, nous verrons quel prix peut nous faire Paris-Voile. Ce prix inclura la broderie, telle qu'elle apparaît sur la photo (marquage Pavillon + Cercle de la Voile de Paris, sur le cœur). Nous vous communiquerons le prix pour validation de la commande.
- 4) Une fois ce prix connu, **envoyez un chèque** correspondant à votre règlement, en précisant à nouveau le nombre et la taille des blousons souhaités.
- 5) La fabrication sera lancée dès réception des commandes, au plus tard début mars.
- 6) Aucune nouvelle commande ne pourra être prise après le **24 février**.

A vous de jouer, en attendant de vous revoir très élégants sur les pontons.

• Quelques informations pratiques pour ceux qui circulent dans l'Ouest de Paris, ou pour nos visiteurs....

➤ Crit'air : les vignettes obligatoires pour tous dans une grande partie de l'Île de France

Dans le cadre de la lutte contre la pollution, l'Etat a mis en place un système de vignettes à apposer sur tous les véhicules, y compris les deux-roues et qui classent ces véhicules selon leur date de fabrication, leur motorisation et leur degré de pollution.

Certains véhicules, antérieurs à 1997, n'ont plus le droit de circuler en semaine et dans la journée dans la zone à circulation restreinte (ZCR) formée par Paris et sa petite couronne à l'intérieur de l'A86. En revanche tous les véhicules électriques et hydrogènes peuvent circuler librement.

Pour les autres (tous les autres y compris gaz et hybrides rechargeables classés dans la catégorie 1), les interdictions de circuler seront fonction d'une part de leur date de fabrication et d'autre part de la décision de la Préfecture liée au niveau de pollution. Il est notamment envisagé qu'à partir de 2020 ne puissent plus rouler dans Paris que les véhicules électriques ou de catégorie 1.

Ces restrictions s'appliquent à tous les véhicules, y compris ceux de passage dans la région.

DATE DE LA 1 ^{RE} IMMATRICULATION	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE ESSENCE	VÉHICULE DIESEL
APRÈS LE 01/01/11		 EURO 5 & 6	 EURO 5 & 6
ENTRE LE 01/01/06 ET LE 31/12/10		 EURO 4	 EURO 4
ENTRE LE 01/01/01 ET LE 31/12/05		 EURO 2 & 3	 EURO 3
VÉHICULES PARTICULIERS ENTRE LE 01/01/97 ET LE 31/12/00		 EURO 2 & 3	 EURO 2
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ENTRE LE 01/10/97 ET LE 31/12/00		 EURO 2 & 3	 EURO 2
VÉHICULES PARTICULIERS AVANT LE 01/01/97		SANS CERTIFICAT	
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS AVANT LE 01/10/97		SANS CERTIFICAT	

➤ Perturbations lourdes à prévoir Porte Maillot

Un vaste chantier va transformer la Porte Maillot dans les années à venir, et concernera directement tous nos membres habitant les XVIIe, XVIIe et Neuilly-sur-Seine ou utilisant régulièrement cet axe.

« Ce sera certainement le chantier emblématique de transformation d'une de portes de Paris », ajoute Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris, qui prévoit quatre années particulièrement difficiles, de 2018 à 2022.

Le chantier de la gare de la porte Maillot, du prolongement du RER E vers l'ouest, déjà lancé, doit durer 4 ans. Cette nouvelle ligne E reliera directement Paris et la Porte Maillot aux Mureaux. Elle pourra intéresser certains de nos membres non motorisés.

Paris veut effacer le rond-point pour créer une voie centrale directe entre les avenues de la Grande-Armée (XVIIe) et Charles-de-Gaulle (Neuilly), et réaménager complètement la circulation entre Paris (Grande-Armée) et Neuilly – La Défense.



Projet d'aménagement Porte Maillot (non définitif)

En même temps, devrait arriver la prolongation du tram parisien T3 jusqu'à la porte Dauphine. Un franchissement de la porte Maillot en surface a été décidé par les boulevards Gouvion-Saint-Cyr et Amiral-Bruix. Il pourrait voir le jour en 2021-2022. La conséquence directe est la création d'un terminus du tramway sur le boulevard Lannes devant l'Université Paris-Dauphine, et la disparition du souterrain existant aujourd'hui... Au-delà vers le sud, aucun prolongement du tramway n'est envisagé compte tenu de la faible fréquentation attendue.

Au-dessus du périphérique, deux grosses opérations urbaines ont été engagées. Les projets « Ville Multistrata » (un programme de logements en accession, de logements sociaux, de bureaux, et d'une école horticole) et « 1 000 arbres » (127 logements, dont 30 % de logements sociaux, 27 000 m² de bureaux, un hôtel 4-étoiles et une aire de restauration imaginée par Philippe Starck) vont renforcer la liaison avec Neuilly. Les permis de construire de ces réalisations privées n'ont pas encore été déposés. Mais leur finalisation est déjà envisagée vers 2021.

Bon courage à tous !



Projet « Mille arbres » au-dessus du Périphérique entre Porte maillot et Porte des Ternes



Projet « Ville Multistrata » Porte des Ternes au droit de la Chapelle Notre-Dame de la Compassion

➤ **Non-paiement des parcmètres: les amendes vont doubler ou tripler à Paris**

A partir du 1^{er} janvier 2018, les tarifs de stationnement de surface (parcmètres) et les amendes pour le non-paiement des parcmètres à Paris vont être doublés ou triplés selon les zones à partir du 1er janvier 2018, en même temps que les contrôles seront renforcés. Amendes pour non-paiement de 50 euros pour les arrondissements allant du I^{er} au XI^e arrondissement et de 35 euros du XII^e au XX^e, contre une amende actuelle de 17 euros.

Et comme dans le même temps la gestion du stationnement sera privatisée, il y a fort à parier qu'il sera beaucoup plus difficile d'échapper au paiement...

• **Rappel - Prochains rendez-vous à noter – Les événements de l'hiver**

09.03.11	Diner d'hiver et Assemblée générale extraordinaire
12.03.17	Travaux
19.03.17	Déjeuner Grillades – Formation aux nouvelles règles de course
02.04.17	Ouverture du Cercle

Aidez-nous à organiser la logistique de nos événements, pensez à prévenir de votre présence avant chaque date. Merci d'avance. (contact.cvp@laposte.net)